#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE / MARDI 12 NOVEMBRE 2024

# Service public de la petite enfance

### La Caf du Nord invite les élus à échanger sur l'avenir du service public de la petite enfance

Lille, le 12 novembre 2024 - La Caf du Nord organise ce jour une rencontre importante avec les élus du département pour échanger sur la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE), qui entrera en vigueur en 2025.

Cet événement se tient aujourd'hui de 16h30 à 18h30 au Gymnase de Lille (7 place Sébastopol) : un temps d'échanges essentiel pour soutenir les politiques locales d'accueil des jeunes enfants.

#### Un enjeu majeur pour l'accueil des jeunes enfants

À compter de 2025, les collectivités locales deviendront les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, un rôle clé dans la mise en place du SPPE. L'objectif : garantir un accès universel et de qualité à des modes d'accueil adaptés pour tous les enfants, partout en France.

### Un temps d'échanges avec des experts et des acteurs locaux

Lors de cette rencontre, les élus échangeront avec des experts de la petite enfance et des représentants des institutions sur les défis et les opportunités liés à cette réforme. Parmi les intervenants :

- Elisabeth Laithier, rapporteure générale de la concertation SPPE
- **Bernard Gérard** et **Louise Mignot**, respectivement président et directrice de l'Association des Maires du Nord
- Des représentants de la Caisse nationale des allocations familiales, de la Caf du Nord et de la MSA Nord-Pas-de-Calais

Les participants auront l'occasion d'aborder des sujets essentiels, parmi lesquels :

- Le rôle des collectivités dans la mise en œuvre du SPPE et leur accompagnement par la Caf du Nord.
- Comment développer l'offre de places en crèches sur le territoire et répondre aux besoins croissants des familles.
- Les ambitions des élus pour offrir aux familles des solutions d'accueil innovantes et adaptées.

### Un appel à la mobilisation des élus du Nord

Cette rencontre est une occasion pour les élus locaux d'échanger sur leurs attentes et leurs projets en matière d'accueil de la petite enfance. L'accès à un mode d'accueil de qualité est un enjeu stratégique pour l'avenir des familles, et la Caf du Nord s'engage à soutenir chaque collectivité dans cette démarche.



### En savoir plus sur le service public de la petite enfance (SPPE)

Il s'agit d'une réforme lancée par le gouvernement français pour garantir à toutes les familles un accès universel à un mode d'accueil de qualité pour les jeunes enfants (0-6 ans). À partir de 2025, les **collectivités locales** deviendront responsables de l'organisation de l'accueil du jeune enfant sur leur territoire. Ce changement vise à :

- 1. Assurer l'égalité d'accès à des modes de garde adaptés, quel que soit le milieu social ou la situation géographique.
- 2. Améliorer la qualité de l'accueil, en harmonisant les pratiques et en formant davantage les professionnels de la petite enfance.
- 3. Développer l'offre de places en crèches et autres structures, en particulier dans les zones où l'offre est insuffisante.
- **4. Accompagner les familles** dans leurs choix d'accueil et favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le SPPE repose sur une collaboration entre les collectivités locales, les Caf et d'autres acteurs publics et privés, pour garantir une prise en charge de qualité et une meilleure coordination des services. Cette réforme vise à répondre aux besoins croissants des familles et à renforcer l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

## À PROPOS

#### QUI SOMMES-NOUS?

La Caf du Nord est un organisme de droit privé assurant une mission de service public, aux côtés de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et des 100 autres Caf de France.

La Caf du Nord assure le versement de prestations sociales et familiales, en portant une attention particulière aux personnes en difficulté. Elle développe également une action sociale départementale en finançant des services et des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles : crèches, centres sociaux, accueils de loisirs...

Dans un département comptant plus de 600 000 allocataires, plus d'1 habitant sur 2 est concerné par une aide de la Caf.